



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°21

Réunion du bureau Exécutif du : Lundi 20 Janvier 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Jérôme CASCALES, Olivier GONCALVES, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO.

Assistent : MM. Maxime APRUZZESE (CTRA), Pierre ALCOVERO, Jean-Philippe FILIPPI, Jean-François SOTO, Jean-Michel DERMARDIROSSIAN, Abdelrazac EL KHEMIRI, David MEZOUAR, Hamza KHALDI, Steven TORREGROSSA, Florian GONCALVES, Eric HERRMANN

Excusés : MM. Mohamed TAA

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif des 07 et 16.01 (PV 20) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président de la CRA Karim ABED remercie tous les membres de la CRA et des observateurs des groupes promotionnels d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion de début d'année propice aux échanges à la fois des vœux et à lancer la deuxième partie de saison importante pour tous.

OUVERTURE DES DEBATS

SUIVI DU RATTRAPAGE DES TESTS PHYSIQUES :

Un seul rattrapage 2 reste à faire par Oussama AOUADI prévu au cours du stage des Arbitres RE-R1 en date du 16.02 à AIX.

Contact sera pris avec l'Arbitre afin de prévoir ces tests.

RETOUR SUR LE STAGE FEMININES ARBITRES DE LIGUE ET DE DISTRICT ORGANISE DU 17 AU 19.01 AU CREPS DE BOULOURIS :

Maxime APRUZZSE, CTRA, informe la CRA que ce stage, ayant rassemblé 15 Arbitres Féminines de Ligue (4) et de District (11), a été fructueux pour les stagiaires en regard des différents ateliers prévus au programme. Les membres de l'ETRA ont eu la chance d'avoir un public aux parcours différents à l'écoute et au comportement exemplaire.

La CRA remercie les intervenants pour leur disponibilité sur ce rassemblement.

POLE FORMATION :

Nicolas PEZZOLI fait un point sur les formations théoriques qui se sont terminées pour la première phase en décembre, quelques difficultés de la part d'Arbitres promotionnels sont apparues.

La programmation de la deuxième partie de saison à compter du 31.01 telle que communiquée par le CTRA rassemblera l'ensemble de l'effectif plus 3 JAL1P ayant normalement validé leur promotion accélérée pour l'intégration du Pôle Promotionnel. Les différents formateurs sont toujours mobilisés et la partie examen vidéo sera privilégiée.

POLE DESIGNATIONS ET INDISPONIBILITES DES ARBITRES:

Olivier GONCALVES et Fabrice POREE précisent que les conditions climatiques des 2 mois précédents ont généré de multiples reprogrammations de désignations liés aux journées prévues pour les matches en retard en championnat, mais aussi, au cas par cas, par les reports liés aux terrains non praticables, par les forfaits des équipes, par les nombreuses modifications de dernière minute des horaires, des terrains et des lieux de matches.

Ces différents changements génèrent d'importants remaniements de désignations pour respecter les différents paramètres induits que représentent les clubs arbitrés précédemment, les distances, les catégories d'Arbitres et les matches incompatibles pour les arbitres désignés ou pré-désignés.

Les nouvelles phases de championnat Jeunes et Féminines ont également augmenté le nombre de désignations d'Arbitres ainsi que les délégations vers les CDA tout en sachant que les effectifs des Arbitres sont en baisse.

Noël RIFFAUD abonde dans le sens des responsables du Pôle Désignations quant aux effectifs des Arbitres et notamment sur l'évolution du nombre d'Arbitres de Ligue disponibles.

Sur la base du fichier Excel tenue par la CRA regroupant les indisponibilités des Arbitres saisies sur MyFFF, il a pu en tirer les statistiques suivantes sur une période de 3 semaines entre le 21.01 et 09.02 :

- Nombre de journées concernées = 3
- Nombre d'Arbitres de Ligue indisponibles = 65 sur la période soit 22 par journée
- Incidence des Arbitres n'assurant qu'1 seul match par Weekend = 10
- Incidence des Arbitres ne voulant ou ne pouvant arbitrer que sur 1 seul jour = 25

L'observation détaillée de l'ensemble de ces données permet d'apporter les remarques suivantes :

- Nombre de matchs de Ligue non couverts pour indisponibilité par un trio d'officiels = 44
- Nombre de matchs de Ligue en incluant l'incidence des Arbitres d'1 seul match = 54
- Equivalence en « matchs sans aucun officiel présent » = 20 environ.

Cela permet d'expliquer certaines difficultés de couverture de matchs et donc l'augmentation des délégations aux Districts.

En poussant l'analyse sur les raisons d'indisponibilité des Arbitres, leur part en pourcentage, le nombre d'Arbitres manquants et le nombre de matchs non couverts en trio ressortent ainsi :

- > Convenance personnelle : 49 % soit 11 Arbitres et 22 matchs
- > Raison professionnelle : 35 % soit 8 arbitres et 16 matchs
- > Raison médicale : 12 % soit 3 Arbitres et 6 matchs (nombre de blessés en baisse cette saison)
- > Divers : 4 % en raison des obligations stages et missions des Arbitres (hors CRA)

Afin de faire baisser ce nombre d'indisponibilités et d'améliorer ainsi la couverture des matchs de Ligue par des Arbitres de Ligue, la CRA doit agir sur l'aspect « convenance personnelle ».

Karim ABED, Président de la CRA, propose à la CRA, suite à la lecture de ces éléments chiffrés relatifs aux indisponibilités et à diverses demandes particulières d'officiels au Pôle Désignations, de rédiger un mail à tous les Arbitres afin de leur rappeler les devoirs et les responsabilités de leur fonction d'officiel vis-à-vis des instances, de la CRA et de leurs clubs.

Il sera également précisé que des consignes ont été données au pôle Désignations pour refuser tout arrangement compliquant les procédures de désignation et que les contacts par mails se font uniquement sur la boîte CRA dont l'adresse est : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr afin de respecter le protocole de communication.

POLE OBSERVATIONS :

Jérôme CASCALES explique qu'en raison des intempéries survenues en novembre et décembre, le report des matchs et les déprogrammations d'observations ont perturbé le planning et, qu'à ce jour 20.01, le point sur les observations par catégories et également par observateurs est le suivant :

- Pour les candidats Ligue R2 et FUTSAL : Suite au mail envoyé à tous les Présidents de CDA en date du 09.12 leur précisant le report de la date de validation des épreuves pratiques avant le 31.01, les dernières observations ayant eu lieu ce 19.01, la CRA pourra se prononcer sur les admissions.
- Pour les Arbitres de Ligue du Pôle FFF : Suite au mail envoyé à tous les Arbitres en date du 09.12 leur annonçant également le report au 31.01 de la liste des Arbitres retenus dans le panel des potentiels candidats FFF, l'ensemble des observations sera terminé le 08.02 ce qui implique un nouveau report à cette date.
- Pour les Arbitres observés dans le cadre de la promotion accélérée : Suite décisions CRA 35 et 38 sur ce mécanisme, une observation reste à effectuer pour un Jeune Arbitre de Ligue, la présente CRA pourra valider ou non celles effectuées.
- Pour toutes les autres catégories d'Arbitres : Le nombre d'observations à effectuer par Arbitres et par Observateurs a été fait, les départs d'Arbitres vers d'autres Ligues sont compensées par l'arrivée de 3 nouveaux mutés en Méditerranée.

Denis SOTO précise qu'un mail de rappel sera envoyé à tous les observateurs sur les procédures liées à la validation et à l'enregistrement des rapports sur MyFFF, au fait de ne pas mettre de note sur ce document mais uniquement d'inscrire la note de ZERO et de renvoyer au plus tôt leur grille de notation.

POLE ADMINISTRATIF ET DECISIONNEL :

- Décote Administrative dite « NOTE CRA » :

Une mise à jour mensuelle de cette décote fait l'objet de décisions de la CRA diffusées sur ce présent PV traitants des délais de prévenance des indisponibilités des Arbitres pour mes mois d'Octobre et de Novembre 2019 ainsi que du non-respect du délai de rédaction et retour de rapport d'arbitrage.

- Effectif des Arbitres de Ligue :

3 nouveaux Arbitres de Ligue ont demandé leur mutation ou la possibilité de pouvoir continuer d'arbitrer sur le territoire de notre Ligue : Gaëtan GIRIN du Centre-Val de Loire, Adam ADMCZYK de Guyane et Loïc NGUEMA EYI, Arbitre Gabonais suite à sa poursuite d'études en France.

- Feuille de match :

Rappel sur le fichier PDF comportant une feuille de match vierge disponible sur le site de la Ligue.

- Indisponibilités pour raisons médicales et certificats d'arrêt d'arbitrage des Arbitres de Ligue :

La CRA communiquera prochainement à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage, la copie de tous les certificats médicaux des Arbitres de Ligue ayant été indisponibles médicalement depuis le début de la saison.

- Communication :

Noël RIFFAUD informe la CRA que les Arbitres seront destinataires ou informés par le biais du site MyFFF des documents en ligne suivants :

- De la nouvelle version suite une mise à jour de l'Annuaire des Arbitres de Ligue saison 2019/2020 prévue le 10.02.2020
- Protocole de communication CRA / Arbitres
- Fiche explicative de la mise en application de la NOTE ADMINISTRATIVE CRA dite NOTE CRA.

- Commission de Discipline :

Jean-François SOTO représentant de la CRA à la CRD informe la CRA que la présence des Arbitres de Ligue en audition sur les affaires actuelles a été effective, permettant ainsi de pouvoir mieux les traiter, contact étant pris avec les Arbitres convoqués 2 jours avant les réunions. Un rapprochement téléphonique éventuel avec les CDA concernées pour les matchs dirigés par des Arbitres de District devrait pouvoir se mettre en place. Il rappelle que cette présence en commission ou par visioconférence est un plus pour le traitement des affaires.

La CRA rappelle le délai de rédaction et d'envoi par les Arbitres, des rapports d'arbitrage qui doit être fait au plus tôt, l'idéal étant de 24h mais limité à 48h maximum à partir du jour du match :

- soit match le samedi → envoi du rapport au plus tard le lundi 18h
- soit match le dimanche → envoi du rapport le mardi avant 14h

- Dates à retenir sur calendrier saison 2019/2020 :

La CRA confirme les différentes dates d'examens, des tests techniques et la liste des potentiels candidats FFF et des candidats définitifs en fonction de son RI.

- 12.02.2020 : Liste des Arbitres candidats potentiels FFF.
- 21.03.2020 : Epreuve d'admissibilité Tests techniques pour tous les candidats Arbitres de Ligue
- 27 au 29.03.2020 : stage Inter-Ligues de la DTA au CREPS ANTIBES pour 2 REP et 1 ARP promotionnels
- 10 au 12.04.2020 : stage Inter-Ligues FUTSAL de la DTA sur notre Ligue pour les promotionnels
- 15.04.2020 : Liste définitive des candidats Arbitres de Ligue toutes catégories aux examens fédéraux
- 16.05.2020 : Epreuve technique Questionnaire et rapport pour tous les Arbitres de Ligue en titre
Ces tests se dérouleront dans les Districts comme la saison dernière.

- Rappel sur la date de remise par tous les Arbitres des dossiers médicaux pour la saison 2020/2021 :

La CRA informe que les documents médicaux devraient être en ligne dès le 02.04.2020 suite à la fixation de la date limite de réception des dossiers médicaux à la Ligue au :

- **LUNDI 15.06.2020**

Karim ABED rappelle à tous les membres de CRA que seul le Bureau Exécutif de la CRA est amené à prendre des décisions en lien avec le règlement intérieur ou dans le cadre d'organisations ou de stages après proposition des responsables des différents pôles.

CORRESPONDANCES

DES CLUBS :

RACING F.C. TOULON :

Mail du 20.01 relatif au renouvellement de la demande de communication des rapports d'arbitrage pour le match du 14.12 en U20 R2 contre le BOXELAND C. ISLOIS.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

GROUPEMENT FEMININ DES ALPES :

Mail du 17.01 relatif à la présence d'un seul Arbitre sur le match du 11.01 de U18F R1 – AV. C. AVIGNONNAIS / U.S. CARQUEIRANNE LACRAU alors que pour ce championnat, 3 par rencontre doivent être désignés
Lu et pris note, la CRA le remercie, des modifications de paramètres sur FOOT2000 devront permettre aux CDA de pouvoir effectuer ces désignations.

Mail du 18.01 relatif à la présence d'un seul Arbitre sur le match du 18.01 de U18F R1 – U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU/ G.F. DES ALPES.

Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera ce point lors de sa prochaine réunion.

MARSEILLE BEACH TEAM :

Mail du 18.01 relatif à la non-acceptation par un Arbitre du paiement de ses frais d'arbitrage par virement bancaire.

Lu et pris note, la CRA examinera ce point lors de sa prochaine réunion.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

- MATEI Denis : mail du 20.01 relatif à l'envoi d'un nouveau RIB.
Lu et pris note, la CRA a transféré ce mail au Service Comptabilité.

Courrier : Rapports

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse CRA@MEDITERRANEE.fff.fr est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes :

- ❖ Arrêt de match
- ❖ Incidents sur Arbitres et Officiels
- ❖ Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports suite à une réserve technique.

Courrier : Autres demandes

- LE BRIS Romain : mail du 17.01 relatif à la transmission des justificatifs d'astreinte professionnelle liés à son indisponibilité en date du 12.01 annulant les désignations programmées.
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- MORANT Clément : mail du 16.01 transmis au CTRA relatif à la transmission des justificatifs de déplacement professionnel liés à son absence au cours du Pôle Promotionnels du 07.02.
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- SGHAIER Mohamed : mail du 20.01 relatif à son impossibilité de ne pas avoir assuré l'arbitrage du match du 19.01 en U16 R1 – ET. F.C. FREJUS ST RAPHAEL / GAP FOOT 05 en raison d'une panne de voiture, le Pôle Désignations et les Arbitres assistants ayant été informés au préalable.
Lu et pris note, la CRA le remercie et va rechercher le rapport d'arbitrage obligatoire qui doit être complété par le ou les Arbitres présents pour respecter le protocole.

Indisponibilités médicales :

- TSALBI Ali : mail du 20.01 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt d'arbitrage du 18 au 25.01 suite à une blessure contractée ce 18.01, information effectuée auprès du pôle Désignations le même jour.
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- MILLET Valentin : mail du 20.01 relatif à l'information de n'avoir pu assurer la totalité de sa prestation d'assistant lors du match du 19.01 en CN17 OM/NIMES suite blessure et confirmant la rédaction du certificat médical d'arrêt jusqu'au 27.01 à transmettre à la CRA le 21.01.
Lu et pris note, la CRA la remercie et lui demande de saisir son indisponibilité sur MyFFF.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 20.01 : mail envoyé à tous les Présidents de CDA relatif à l'examen Candidats Arbitres de Ligue du 21.03 concernant les documents Autorisation Parentale et Fiche individuelle de candidature à valider par la CDA et le District.

PRESENCE OBLIGATOIRE DES ARBITRES LORS DES STAGES ORGANISES PAR LA CRA

La CRA rappelle à tous les Arbitres convoqués à un stage de bien vouloir répondre au mail de convocation afin de pouvoir prévoir l'organisation de ces rassemblements sur le plan effectifs, repas, coucher, et travaux. La réponse est obligatoire et dans le cas d'une non-participation, les raisons d'absence et l'envoi des justificatifs correspondants sont impératifs.

La présence des Arbitres de Ligue aux stages organisés par la CRA est obligatoire telle que prévue à l'Article 58 du Règlement Intérieur de la CRA.

DECISIONS CRA

DECISION 40 – 20.01.2020 – Résultats des Examens des candidats Arbitres de Ligue aux épreuves pratiques d'admission 2019/2020 pour les catégories R2 et R1 FUTSAL :

En application de l'Article 19 de son Règlement Intérieur, suite aux deux épreuves pratiques d'admission prévues et réalisées depuis le début de la saison par les Candidats Arbitres de Ligue Séniors, au vu des résultats transmis par le pôle Observations, le Bureau Exécutif de la CRA a validé les résultats pour la saison 2019/2020.

Comme prévu dans son Bureau Exécutif du 07.01.2020, et en fonction de sa décision 37 sur le nombre de candidats Arbitres de Ligue fixé par catégorie, à savoir :

- Pour la catégorie R2 = les 2 premiers candidats classés
- Pour la catégorie R1FU = les 3 premiers candidats classés

La CRA déclare Admis les Arbitres de ligue suivants :

- **CORTES Kévin et REGAIEG MOUNIR en catégorie R2**
- **CHABANE Loïc, OULHACI Sami et RAHAL Nebyl en catégorie R1FU (Futsal)**

Cette Décision CRA sera définitive sous réserve de leur nomination par le Comité de Direction de Ligue lors de sa prochaine réunion.

Cette information est transmise aux Présidents de CDA.

La CRA félicite les Arbitres pour ces promotions et leur souhaite une bonne fin de saison 2019/2020.

DECISION 41 – 20.01.2020 – Validation des Promotions accélérées pour la saison 2019/2020 et Intégration au Pôle Promotionnel suite aux observations effectuées :

En application de l'Article 33 de son règlement Intérieur, dans le cadre de la politique de détection et de promotion accélérée, sur proposition des pôles observation et formation et après analyse des rapports complémentaires corroborés par les détections de profils avérés, le Bureau Exécutif de la CRA a validé ainsi les promotions accélérées pour la saison 2019/2020.

La CRA a donc nommé à compter du 20.01.2020, les Arbitres suivants :

- **AMZALLAG Simon = Arbitre de Ligue R1P**
- **GONCALVES Jordan = Arbitre Assistant AR1P**

Cette Décision CRA sera définitive sous réserve de leur nomination par le Comité de Direction de Ligue lors de sa prochaine réunion.

Rappel : Article 33 du Règlement Intérieur = Les Arbitres ainsi promus en cours de saison ne pourront pas être rétrogradés à l'issue de cette promotion, sauf s'ils contreviennent à l'éthique.

La CRA félicite les Arbitres pour ces promotions et leur souhaite une bonne fin de saison 2019/2020.

La CRA a aussi validé les noms des Jeunes Arbitres de Ligue intégrant le pôle Promotionnel

- **BOTS Lilian = JAL1**
- **FABRE Arthur = JAL1P**

Pour ce dispositif, un autre JAL sera observé le 08.02.2020

Cette information est transmise au pôle désignations pour l'application dans le cadre des prochaines désignations de Janvier 2020 et aux Présidents de CDA.

DECISION 42 – 20.01.2020 – Validation des décotes « NOTE CRA » pour la période Novembre et Décembre 2019

La CRA avait pris la décision en date du 10.10 (PV N°11) de mettre en application à compter de cette date, le mécanisme de calcul de la note administrative dite NOTE CRA tel que prévu aux Articles 23 et 66 de son Règlement Intérieur et détaillé à l'Annexe 4.

Les situations de ces décotes sont établies mensuellement et validées lors d'une réunion du Bureau Exécutif de la CRA, chaque Arbitre de Ligue en étant informé individuellement.

La CRA a validé pour la période du 01.11 au 30.11 et du 01.12 au 31.12, l'ensemble des décotes appliquées par arbitre et par motif à partir des manquements administratifs constatés.

La CRA diffusera les mails aux Arbitres concernés avant le 03.02.

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020:

- Stage RE-R1 fixé en date du 16.02.2020 à la Ligue.
- Stage JAL INTER-DISTRICTS des 19 et 20.02 au Centre de la Souvine en AVIGNON.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 20.01.2020

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020
- FABIANO Luca : jusqu'au 24.01.2020
- BOURQUIN Magali : du 13.01 au 03.02.2020
- REVERBERI Lucas : du 14.01 au 21.01.2020
- TSALBI Ali : du 18.01 au 25.01.2020
- MILLET Valentin : du 20.01 au 27.01.2020

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 20.01.2020

Ont été validés et transmis au pôle Désignations en date du 21.01.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : 28.01 - 31.01 – 04.02 – 12.02

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions ouvertes à partir de 15h00 et prononce la fin de séance à 23h00.

**Prochaine réunion de CRA,
Vendredi 31 Janvier 2020**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**